

«En Iran, il y a encore une loi qui condamne à mort pour sodomie.»

Alain SERVANTIE,
Amnesty

1 070 dossiers, invoquant l'orientation sexuelle, ont été introduits en 2014 au Commissariat aux réfugiés

Opprimés, des homosexuels demandent l'asile en Belgique

De plus en plus de réfugiés homosexuels

Chaque année, le CGRA reçoit des centaines de demandes d'asile de candidats réfugiés homosexuels qui sont opprimés dans leur pays.

• **Emmanuel HUET**

Invoquer son homosexualité et la répression dont on est victime dans son pays d'origine pour obtenir un statut de réfugié, ce sont des cas très fréquents rencontrés par le CGRA. En 2014, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides a traité 1 070 dossiers de ce type ; 35 % des demandes de fond ont été reconnues, ce qui représente 5,72 % du volume total des plus des 18 000 dossiers qui passent entre les mains du CGRA. Le sujet a été abordé hier au cours d'un colloque organisé par la Maison arc-en-ciel de la province de Luxembourg.

« Une explosion des dossiers »

Dans certaines zones du monde, l'homosexualité est criminalisée et poursui-

vie. Sur base de simples présumptions un homosexuel peut être arrêté, condamné à la prison, à des amendes, à la peine de mort... « Il y a une explosion des dossiers, » reconnaît Valentine Audate, coordinatrice des dossiers liés aux genres au CGRA. Autre constat, les femmes se manifestent de plus en plus. « Jusqu'il y a quelques années, il y avait 5 hommes pour une femme. Maintenant, la proportion est de 3-1. Les autres motifs de demande d'asile se situent dans un rapport 2-1. »

Dans notre constitution, la loi du 15/12/1980 sur les étrangers mentionne déjà les orientations sexuelles comme motif de persécution pour permettre d'accéder au statut de réfugié. Deux directives européennes font aussi état de ces aspects.

Le CGRA doit prendre attitude à deux niveaux : le demandeur est-il bien homosexuel ? Ne se prétend-il pas gay pour accéder plus facilement au statut de réfugié ?

Ensuite, s'il est reconnu comme homosexuel, est-il en danger dans son pays ? « Toute discrimination n'équivaut pas à persécution. »

Il s'agit donc d'un véritable

sac de nœuds qui où s'entremêlent éléments objectifs et une part d'arbitraire. « On doit trouver des éléments objectifs. On part de la situation du pays d'origine, détaille Valentine Audate. Que se passe-t-il au Cameroun, à Cuba, en Irak ? Cela permet de jauger un récit... »

Pas de communication sur la méthode

Mais il est toujours difficile « d'évaluer la réalité d'un récit. La manière idéale de vérifier la crédibilité d'un dossier, je ne sais pas si elle existe. »

Le CGRA a bien une feuille de route pour mener les auditions. Mais il ne communique pas sur ce sujet. « Les éléments d'évaluation interne, nous ne voulons pas les dévoiler. Le but du CGRA, c'est d'arriver à des éléments objectifs. » Comme les tuyaux à un examen font vite le tour d'une cour de récré, ceux pour connaître les ficelles d'un entretien en Belgique auraient vite fait le tour du monde... ■

« La manière idéale de vérifier la crédibilité d'un dossier, je ne sais pas si elle existe. »

VITE DIT

Pas la belle vie en centre d'asile...

Les candidats à l'asile transitent par les centres

Fedasil. Lorsqu'ils débarquent dans les centres, les réfugiés gays retrouvent des membres de leur pays et n'osent pas s'affirmer, constate Daniel Huygens, coordinateur à Fedasil. « Ils se retrouvent

discriminés par leur propre communauté et ils doivent faire face à l'homophobie d'autres groupes avec lesquels ils doivent cohabiter dans les centres d'accueil. »

Après avoir fui leur pays, ils doivent à nouveau dissimuler leur identité sexuelle dans les centres de réfugiés. « La situation du pays est transposée dans les centres d'accueil, cela semble se confirmer. »

Ces pays qui criminalisent les gays

Et dans le monde, comment sont traités les homosexuels ? Alain Servantie est coordinateur chez Amnesty. Il pointe plusieurs évolutions négatives : dans certains pays d'Europe de l'Est, en Russie, dans les pays arabes et d'Afrique.

Amnesty a d'abord passé au crible les législations qui criminalisent toujours l'homosexualité. « *En Afrique, il reste des législations qui datent de l'époque des colonies britanniques et qui rejettent l'homosexualité.* »

Certains pays sont en totale régression : « *en Ouganda, on a voulu transformer les peines d'emprisonnement en peine de mort.* » Au Mexique et au Honduras, les meurtres homophobes se multiplient. « *Soit on invoque l'is-*

lam, soit, dans les anciennes colonies britanniques, c'est l'influence évangéliste. »

La mort pour la sodomie en Iran

En Iran, « *il y a encore une loi qui condamne à mort pour sodomie.* »

Mais plus près de chez nous, les mentalités évoluent peu. « *En Slovaquie, un référendum a été organisé pour s'opposer au mariage homosexuel.* »

En Lituanie, on censure les livres d'enfants qui pourraient suggérer qu'il existe une sexualité différente. »

L'Italie n'est pas non plus un modèle progressiste, « *elle traîne les pieds car il y a l'influence de l'Église.* »

En Irlande, ce sont les protestants qui essayent de revenir en arrière. » ■ **E. H.**

TÉMOIGNAGES

« L'entrevue au CGRA a été très compliquée. On ne peut pas se livrer comme ça. On n'a rien comme aide mais c'est mieux que dans mon pays où je n'osais pas me montrer car j'étais lesbienne. » **Soukhanu (Sénégal)**

« Je connais une personne qui a été brûlée vive ! S'il y avait des droits de l'homme au Cameroun, on ne viendrait pas en Europe. Mais on ne veut pas mourir. »

Alain (Cameroun)

« Je me suis caché au Sénégal. Là, il n'y a pas besoin de preuve pour prendre sur le fait une personne. Maintenant, je veux accompagner les autres qui viennent en Belgique. »

Magatte (Sénégal)